

Concerne: Décisions du Conseil d'Etat neuchâtelois sur le projet "Appartements avec encadrement" de la Planification médico-sociale pour personnes âgées PMS 2015/2016

Lieu et date: Neuchâtel, Mai 2015

Projet	Domaine	Le Conseil d'Etat adopte...
Appartement avec encadrement	Règlement sur la Planification et la reconnaissance des appartements avec encadrement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ En matière de planification régionale :<ul style="list-style-type: none"><li>- ... la concertation des communes par les 4 grandes régions (Montagnes, Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) et l'intégration de l'objectif PMS (42.6 appartements avec encadrement par mille habitants en âge AVS) dans leurs plans directeurs régionaux.</li><li>- ... que du côté de l'Etat, le Service cantonal de l'aménagement du territoire SCAT assure un rôle de coordination et de veille quant à l'atteinte des objectifs.</li></ul></li><li>➤ ... <b>les Conditions relatives à l'immeuble</b> : le respect de la norme SIA 500 et l'installation d'équipements technologiques pour favoriser le bien-être des locataires. Pour les constructions nouvelles, elle demande l'aménagement d'espace ou locaux communs pour des repas ou des activités.</li><li>➤ ... <b>les prestations</b> proposées par le règlement qui s'articulent surtout autour de l'information générale, de visite et de moyens techniques de sécurité, de présence régulière et d'organisation d'activités en commun.</li><li>➤ ... la notion et les conditions pour la "<b>reconnaissance</b>" qui permet d'assurer une couverture cantonale par une offre de logement avec encadrement suffisante et abordable et dont les prestations spécifiquement conçues pour les besoins des personnes vieillissantes sont susceptibles de retarder l'institutionnalisation d'une personne âgée. Afin de donner à ces offres la visibilité et la garantie de qualité nécessaire, nous préconisons la mise en place d'un processus de reconnaissance par ses services dont les conditions sont relativement souples.</li><li>➤ ... <b>la facturation</b> : les prestations d'encadrement sont facturées de manière forfaitaire dans le cadre du bail à loyer. Cette façon de faire évite aux exploitants de devoir mettre en place une administration démesurée et permet, le cas échéant, d'intégrer ces frais dans les PC qui sont financés à cinq huitième par la Confédération (LPC, art.13).</li><li>➤ ... <b>la promotion des offres d'appartement</b> : afin de favoriser l'essor de nouveaux projets, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'accompagner la reconnaissance de soutiens financiers au démarrage de l'exploitation pendant une durée limitée.</li></ul>